

CHARTRE POUR DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOULEVABLES À GOUVERNANCE LOCALE EN MAINE-ET-LOIRE

—

Mardi 11 avril 2023
Terra Botanica / Angers

Charte pour des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale en Maine-et-Loire

Préambule

Un socle commun d'engagements et des lignes directrices inspirantes pour les collectifs de citoyens, structures publiques et développeurs privés.

Un projet d'énergies renouvelables (EnR) à gouvernance locale est un projet qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants. C'est un projet qui tient compte des enjeux locaux, maximise les retombées économiques et sociales pour les territoires et fait pleinement participer à la conception, au développement et au suivi les acteurs du territoire (citoyens, collectivités, acteurs privés...).

La forme que peut prendre de tels projets est variable selon l'énergie à développer (éolien, solaire photovoltaïque, méthanisation...), les gisements et les acteurs impliqués dans leurs portages. Pour réussir, ces projets reposent sur des relations de confiance et de coopération entre co-porteurs du projet.

La Charte propose un cadre commun à des co-porteurs de projet dans les territoires pour favoriser le déploiement de projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale à l'échelle du Maine-et-Loire

Ce cadre a été défini via une démarche participative¹ associant la diversité des acteurs impliqués dans le co-développement des énergies renouvelables dans notre département.

Chaque acteur est invité à en prendre connaissance, à en partager la philosophie, à voir comment cela pourrait aider son projet et les coopérations autour de son projet.

¹ Deux ateliers ont été organisés en mars et juillet 2022. Ils ont regroupé à chaque fois une trentaine de participants (collectivités, collectifs de citoyens et représentants de filière d'énergie renouvelable). Le projet de Charte issu de ces travaux a ensuite été diffusé aux participants pour d'ultimes modifications en octobre 2022.

Sur quoi s'engagent les signataires de la Charte ?

La charte décrit **des engagements fondamentaux** que les co-porteurs prennent les uns envers les autres. Ils officialisent ainsi le fait de **partager des valeurs communes dans le développement de projets en les signant respectivement**.

Ensuite, **ils choisiront ensemble sur quels projets appliquer ces engagements**, qu'ils soient en cours ou à venir. C'est une démarche volontaire de la part de chacun des co-porteurs.

En appui de cette charte a été constitué un recueil de bonnes pratiques qui donnent des **lignes directrices inspirantes** pour concrétiser ces engagements fondamentaux. Étant plus précises, elles pourront servir concrètement de base de dialogue entre les co-porteurs de projet. Ces recommandations sont issues du travail de concertation avec les acteurs de terrain du Maine-et-Loire. Elles n'ont aucun caractère obligatoire. Les co-porteurs pourront donc les appliquer ou non, trouver d'autres approches pour respecter les engagements fondamentaux et aller plus loin si besoin. A ce titre, les lignes directrices inspirantes citent des ressources complémentaires utiles aux co-porteurs.

Quel est le périmètre de déploiement de la Charte ? Et concrètement, quel est son intérêt ?

La Charte est déployée à l'échelle du Maine-et-Loire avec l'appui de structures expertes et ressources rayonnant au niveau régional voire national (RECIT, SIEMML, etc.).

Les signataires pourront utiliser la charte comme base de négociation pour construire un partenariat.

Ils bénéficieront d'un **accompagnement collectif** (modalités à préciser) dans le cadre de la future animation de la Charte. Ils pourront aussi mobiliser d'autres structures signataires pour les accompagner dans la conduite de leurs projets.

Comment est suivie la Charte ?

Un Comité de pilotage (COPIL) de la Charte assure le suivi et l'orientation de cette dernière. Sa composition est à l'image de la diversité des acteurs impliqués dans le co-portage de projets (acteurs citoyens, acteurs publics et acteurs privés).

Le COPIL suivra sa mise en application concrète par des échanges avec les signataires. Il est garant de l'intégration de nouveaux signataires. Dans le cas où un signataire ne respecterait pas les engagements de la charte, le COPIL se réserve le droit, après étude, de radier la structure concernée.

Engagements fondamentaux

L'adhésion aux engagements fondamentaux de la charte témoignent des valeurs communes de coopération que les co-porteurs de projet entendent faire vivre dans de futurs projets à développer ensemble.

Ainsi, les co-porteurs (collectifs de citoyens, structures publiques et développeurs privés) s'engagent ensemble à :

- **Accélérer le déploiement des énergies renouvelables** grâce à une complémentarité d'actions et de moyens, en restant cohérent avec les potentiels et en appliquant la démarche E-R-C à tous les enjeux et en proposant si nécessaire des mesures d'accompagnement (éviter, réduire, compenser). Ensemble, ils garantissent une conduite de projets maîtrisée tenant compte des contraintes calendaires et économiques liées au développement de projets.
- **Impliquer les citoyens et des acteurs publics dans le portage et la gouvernance des projets** : développeurs privés, collectivités et les collectifs de citoyens sont des acteurs légitimes pour prendre part au développement des projets quels que soit leur envergure.
- **Maximiser les retombées économiques et sociétales locales des projets** : les co-porteurs recherchent l'investissement des collectivités et des citoyens pour assurer un partage optimum des revenus issus des projets dans l'intérêt du territoire et de son développement économique. La répartition des investissements et des revenus sont abordés en toute transparence entre co-porteurs. De plus, les co-porteurs favorisent les prestations locales.
- **Mettre en commun leurs compétences et leurs savoirs** en reconnaissant et valorisant les apports de chaque co-porteur selon la répartition des tâches définie conjointement dans une logique de complémentarité de leurs champs d'action.
- **Apprendre à se connaître et être à l'écoute des intérêts des uns et des autres** pour créer et entretenir des relations de confiance, de dialogue et de mutualisation. Cette démarche d'interconnaissance progressive nécessite la transparence sur les projets entre co-porteurs (et donc le partage d'informations sur les grands choix techniques et économiques du projet).

- **S'appuyer sur la dynamique locale** et si elle n'est pas encore présente, la stimuler et faire émerger des collectifs de citoyens pouvant participer à la co-construction des projets (développement, financement, exploitation). Au-delà des projets, les co-porteurs cherchent à développer des relations de long-terme entre les différentes parties prenantes liées au développement de projet.
- **Informé, impliquer et écouter l'ensemble des parties prenantes** concernées par le projet dès son émergence. Ensemble, les co-porteurs veillent à la bonne information et à l'implication des acteurs locaux (habitants, élus, acteurs économiques, associations...) tout au long du projet et lors de l'exploitation de l'installation.